

En 2016, le montant des amendes issues de infractions de la route s'élève à : 1,8 milliard €
Ce montant provient de deux types d'amendes :

Les amendes des contrôles de la police de la circulation :
897 millions €



Les amendes des radars automatiques :
920 millions €

soit 51%

dont :
- les amendes forfaitaires : 760 millions €
- les amendes forfaitaires majorées* : 160 millions €

*En cas de non-respect du délai de paiement indiqué sur l'avis de contravention (45 jours), le montant de l'amende forfaitaire est majoré

Que sont les radars automatiques ?
Un dispositif de lutte contre l'insécurité routière qui contrôle notamment le respect des vitesses autorisées. Les amendes générées sont la conséquence des infractions commises par des conducteurs.

À quoi servent-ils ?

À inciter les conducteurs à adopter une conduite dans les règles et ainsi à réduire le nombre d'accidents et de personnes tuées ou blessées sur la route. Ainsi, en moyenne chaque année*, 700 vies pourraient être sauvées si tous les conducteurs respectaient les limitations de vitesse.

AMENDES DES RADARS AUTOMATIQUES Comment sont utilisés les 920 millions € ?

8%
soit près de 75 millions € sont reversés au titre du désendettement de l'État. Ces 8% proviennent uniquement des recettes liées aux amendes forfaitaires majorées (160 millions €)

92%

soit 845 millions € sont affectés à la lutte contre l'insécurité routière, avec des actions d'aménagement, d'entretien et de prévention déployées à deux niveaux :

National à 30%

Local à 70%

Sécurité routière
240 millions €

Agence de financement des infrastructures de transport de France
350 millions €

Collectivités territoriales
255 millions €



Sensibilisation des usagers de la route
(campagnes de communication, études...)



Rénovation du réseau routier
(aménagement de signalisations routières, de 2x2 voies...)



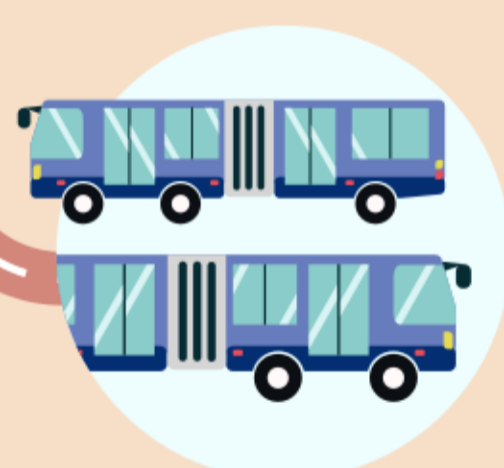
Circulation routière
(création de parcs de stationnement, aménagement de carrefours...)



Gestion des points du permis de conduire
(expédition des lettres d'information aux contrevenants...)



Aménagements de sécurité routière
(sécurisation des routes à fortes pentes, signalisation au niveau des échangeurs et des aires de repos...)



Transports en commun
(sécurisation des accès et des arrêts de bus scolaires...)



Entretien et adaptation du parc des radars automatiques



Mise en sécurité des tunnels



Gestion du trafic et information des usagers

Quels impacts ont eu les radars depuis leur installation en 2003 ?

Les conducteurs ont considérablement baissé leur vitesse moyenne, passant de 91 km/h à 80 km/h. Cela a contribué à une baisse moyenne des accidents mortels à proximité des radars de 66%. En 10 ans, les radars ont contribué à sauver 23 000 vies (entre 2003 et 2012)*.

Le saviez-vous?

L'État consacre un budget de 3,6 milliards € pour l'amélioration de la sécurité routière. En 2016, les accidents corporels de la route ont coûté 38,3 milliards € à la société française.